

SEANCE DU 21 JUILLET 2010

18 heures

Présidence : Michel PRIOLLAUD, maire

Présents : BERTHEAU – THOMAS – SABOUREUX – MAYE – SALVANET – LAGARDERE – LESCOUTRA- DAUBIGEON – MEYRE

Absents : BARREAU (pouvoir à MAYE) – CHANFREAU (pouvoir a SALVANET) – BACQUEY (pouvoir à PRIOLLAUD) – VIALARD – BOUCHET – CAPDEVIELLE – LAVIGNE – JOLIBERT – POURQUIER

Secrétaire de séance : Hélène SABOUREUX

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2010 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

CREATION DE POSTE :

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Il convient de renforcer les effectifs du service de la restauration scolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- 1- La création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet soit 6.50/35^{ème} pour assurer le service des repas au restaurant scolaire à compter du 01/09/2010.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants

PRIME 14 JUILLET :

Comme chaque année, les employés communaux sous la responsabilité de Francis GUIONET, police municipale, installent et tirent le feu d'artifice. Le conseil municipal à l'unanimité décide de leur accorder une prime de 50 € pour cette prestation.

COURRIER Association Syndicale Libre « Les Pavillons du Château Casse »

Dans un courrier du 28 juin, Mme Karine DOUAT, présidente de l'ASL renouvelle sa demande de rétrocession des parties communes du lotissement à la commune, après discussion, le conseil municipal refuse d'intégrer la voie privée dans le domaine communal ainsi que l'ensemble des réseaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Remise en état du chemin de la station d'épuration :

Le chemin qui mène à la station d'épuration est en mauvais état, ce chemin conduit également à la station de traitement des effluents viticoles. Une proposition est donc faite pour la remise en état de cette voie avec un financement commun entre la commune, la CUMA, et le SIAEPA.

La commune et le SIEAPA sont d'accord, un courrier doit être adressé à la CUMA pour avis.

Un devis est à l'étude.

Route de Libardac :

Les travaux de remise en état de cette route ont été confiés à l'entreprise SANZ et ont repris depuis lundi 19 juillet. Mr le maire donne lecture d'un courrier de BCD Conseils , notre maître d'œuvre invoquant la responsabilité des viticulteurs dans la dégradation des bas côtés de la chaussée occasionnée par les tracteurs lorsqu'ils tournent sur la route.

Expérimentation collecte séparée des journaux – magazines :

3^{ème} phase

Le comité de pilotage de la Médullienne a décidé lors de sa réunion du 12 juillet, de poursuivre l'expérimentation de la collecte séparée en incluant pour la collecte des journaux un bac de 80 litres.

Phase de la collecte

- Collecte des recyclables les 3 premières semaines
- Collecte des journaux la quatrième semaine

L'expérimentation sera faite avec un élu dans chaque commune, Mr le maire s'est proposé pour réaliser cette expérimentation.

Information sur l'affaire du chemin RANGEL/Commune

Mr le maire informe l'assemblée que la cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le jugement du tribunal administratif de Bordeaux concernant la délibération du 1^{er} avril 1993.

Mme DAUBIGEON informe l'assemblée qu'elle a été contactée par l'organisation du TELETHON afin de connaître notre engagement pour 2010.

Accord de l'ensemble des membres pour organiser l'édition 2010 les 3 et 4 décembre.

La séance est levée à 18 h 45